



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : DB /CB
DC N° 25.953

DECISION

**PORTANT ETABLISSEMENT DES TARIFS POUR L'UTILISATION
DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS
(REGIE N°43000-8)**

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 21 février 2025 (DC N°25/149) portant établissement des tarifs pour l'utilisation de la Maison des Associations, rendue exécutoire le 25 février 2025,

DECIDE

- de fixer à compter du 1^{er} janvier 2026, les tarifs de la Maison des Associations comme suit :

▪ **Salles et bureaux mis à disposition**

Salles / Bureaux	Superficie	Capacité d'accueil Nombre de personnes		Équipement	
		A	B	Vidéo projecteur	Tableau blanc
Sarah Bernhardt	210 m ²	200	50	X 4 Micros	
Pablo Picasso	70 m ²	70	30	X	X
Alphonse Daudet	55 m ²	45	24	X	X
Paul Decauville	55 m ²	45	24	X	X
René Coty	40 m ²	35	21	X	X
Guillaume Gillet	27 m ²	19	18	**	X
Estuaire - Bureau	16 m ²		8		
Balingen - Bureau	14 m ²		8	X	X
Gosport - Bureau	10 m ²		5		
Terre de Bry/La Seudre Bureau	9 m ²		5		
Tokushima/Cordouan Bureau	8 m ²		5		

A : chaises placées les unes derrière les autres..

B : chaises placées autour des tables positionnées au centre de la salle.

** : vidéo projecteur portable mis à disposition sur demande.

▪ **Associations royannaises**

Salles / Bureaux	Tarif horaire
Sarah Bernhardt	7,75 € / heure
Pablo Picasso	4,65 € / heure
Alphonse Daudet	3,60 € / heure
Paul Decauville	3,60 € / heure
René Coty	2,95 € / heure
Guillaume Gillet	2,30 € / heure
Estuaire - Bureau	1,25 € / heure
Balingen - Bureau	1,25 € / heure
Gosport - Bureau	1,25 € / heure
Terre de Bry/La Seudre Bureau	1,25 € / heure
Tokushima/Cordouan Bureau	1,25 € / heure

Associations royannaises signataires de la Charte de la Vie Associative :

- 8 heures d'occupation gratuite par mois. Facturation à partir de la 9^{ème} heure.
- Gratuité de la salle réservée pour une Assemblée Générale.

▪ **Organismes et associations patriotiques, politiques royannais ou exerçant une mission d'intérêt général ou caritative :**

La gratuité des salles et bureaux est accordée pour les organismes ou associations relevant de ces critères pour la tenue de réunions.

▪ **Institutions – Personnes morales – Syndic de copropriétés – Associations non royannaises**

Salles de réunion	Forfait 2h00	Forfait 4h00 (1/2 journée)	Forfait 8h00 (journée)
Sarah Bernhardt	76,50	142,80	275,40
Pablo Picasso	50,00	93,60	163,80
Alphonse Daudet	44,90	81,90	140,45
Paul Decauville	44,90	81,90	140,45
René Coty	38,75	70,30	117,00
Guillaume Gillet	33,65	58,55	93,60
Estuaire - bureau	16,30	23,35	41,15
Balingen - bureau	16,30	23,35	41,15
Gosport - bureau	14,30	21,00	40,55
Terre de Bry/La Seudre Bureau	14,30	21,00	40,55
Tokushima/ Cordouan Bureau	14,30	21,00	40,55

▪ **Points dérogeant à l'établissement des tarifs :**

- Facturation : les tarifs de location de salle sont proratisés en temps d'occupation réel (minute incluse).
- La gratuité des 8 heures mensuelles n'est pas accordée aux associations dont l'activité est payante, ce, en dehors de l'adhésion mensuelle.
- Toute réunion dans la **salle Sarah Bernhardt** avec entrée payante pourra faire l'objet d'un supplément de 150,00€. Veuillez consulter la Maison des Associations.
- Dans l'éventualité où une salle correspondant à la capacité d'accueil souhaitée ne serait pas disponible, une superficie supérieure sera attribuée. Le tarif appliqué sera celui de l'espace initialement demandé.

PHOTOCOPIES

Tarifs unitaires	Format A4		Format A3	
	Papier fourni par l'association	Papier non Fourni	Papier fourni par l'association	Papier non fourni
Noir et Blanc	0,07 €	0,15 €	0,14 €	0,30 €
Couleur	0,48 €	0,60 €	0,94 €	1,20 €

PLACARDS

	Forfait semestre	Forfait annuel
Taille S	15,90 €	23,60 €
Taille M	20,45 €	33,55 €
Taille L	25,00 €	43,30 €
Taille XL	35,25 €	63,90 €

FORUM DES ASSOCIATIONS

(Gymnases Cordouan, Pelletan, COSEC, Maison des Associations)

Location d'un stand	Tarifs
2m ² (2m x 1m)	Gratuité
4m ² (4m x 1m)	28,00 €
6m ² (6m x 1m)	42,20 €
8m ² (8m x 1m)	56,20 €
10m ² (10m x 1m)	70,30 €

- d'encaisser la recette correspondante aux comptes 2100-020-704 ; 2100-020-7083 ; 2100-020-752 du budget communal.

Fait à ROYAN, le 25 novembre 2025

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,



Didier SIMONNET